



Litiges acheteur/ vendeur véhicule occasion

Par **kasso91**, le **07/02/2008 à 18:49**

Je viens de vendre mon véhicule d'occasion à un particulier. Les acheteurs sont venus 3 fois voir le véhicule pour l'essayer. nous avons convenus d'un commun accord du prix et de l'état du véhicule. Le contrôle technique a été fait mais le véhicule était soumis à une contre-visite obligatoire jusqu'au 27 février (donc encore valable). Les acheteurs ont eu donc 3 fois ce contrôle technique sous les yeux. tout en sachant que je ne ferais pas les réparations. il était convenu qu'ils le fassent. La voiture une fois vendue. les acheteurs se rendent dans un garage pour faire les réparations mais celui-ci leur dit qu'il y a d'autres choses à refaire sur le véhicule. (est-ce vrai ou juste une arnaque de garagiste verveux.... ?) que ce véhicule est bon pour la casse. Le fait est que les acheteurs croient que je les ai volés, que j'ai profité d'eux. Je ne suis pas mécanicienne je n'y connais rien et je me fiais au contrôle technique. Les acheteurs veulent donc que je leur reprenne le véhicule, que j'annule la transaction. Suis-je en droit de refuser cette annulation ? D'autant plus qu'ils me harcèlent au téléphone. se rendent sur le lieu de travail de mon mari.. que dois-je faire ?

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008 à 20:46**

Bonjour. Demandez leur de vous fournir une attestation d'expertise concluant à l'existence d'un vice caché. Je doute qu'il y en ait mais sait-on jamais. En attendant, ne faites rien.